

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 Décembre 2020

MAIRIE de DICONNE

Sur convocation en date du 03 Décembre 2020 de Mr COULON Robert, le Maire



⇒ Membres afférents au conseil municipal :	10
⇒ Membres en exercice :	10
⇒ Membres présents :	9
⇒ Membres représentés :	0
⇒ Membres absents :	1



La séance est ouverte à 09h30 par Mr :
COULON Robert, Maire de Diconne



Toute l'équipe municipale étant présente, Monsieur le Maire ouvre la séance par une minute de silence à la mémoire de notre regretté adjoint, Félix GAUDILLERE décédé récemment

SECRETARIAT de SEANCE :

- Monsieur BERGERAS Roger, accepte le secrétariat de séance



1 - Compte rendu du Conseil Municipal du 30 Octobre 2020 :
Approuvé à l'unanimité

2 - Achat de la Maison JOURNOT :

Une délibération n° 38-2020 est prise à l'unanimité pour le choix de l'emprunt nécessaire à cette acquisition, à savoir :

Montant 105.000 euros, durée 20 ans, taux 0,67 % auprès de la Caisse d'Epargne

3 - Concessions Cavurnes :

Suite à une demande de cavurne, dans notre cimetière, **une Délibération est prise n° 39-2020** fixant le tarif à 100 € pour les concessions à durée unique de 30 ans.

La commune offre la gratuité à la famille GAUDILLERE en raison des services rendus par Félix à notre communauté villageoise.



4 - Portail de l'école de Diconne :

Le portail de l'école ne permettant pas aisément l'accès aux gros véhicules de sécurité, la commune envisage son remplacement par un portail coulissant aux normes actuelles (hauteur augmentée)

Un devis de 5700 € a été reçu pour un portail non motorisé. La décision est mise en attente pour comparaison avec d'autres devis en cours.

5 - Décision modificative n° 40-2020 afin de régulariser certains comptes en fin d'année.

6 - Affaires scolaires :

L'Académie demandant l'avis du Conseil Municipal quant à l'organisation de la semaine scolaire, il est décidé de conserver la semaine de 4 jours d'école.

Le dernier conseil d'école (en téléconférence) a été informé des prévisions d'effectifs : 53 élèves sur le RPI pour la prochaine rentrée, mais 52 en réalité (1 enfant venant juste de quitter l'école de Diconne).

L'élection des représentants parents d'élèves a permis à Madame FERREIRA Nelly et Madame MUZEAU Rachel d'être élues.

- Le Règlement intérieur a été adopté, en particulier l'interdiction des téléphones portables

- La cotisation annuelle pour la coopérative scolaire reste fixée à 15 euros

- Les inscriptions pour la rentrée 2021 se feront à la MAIRIE DU DOMICILE.



7 - Questions diverses :

- A) La venue d'un cirque les 16 et 17 Février 2021 est acceptée, proposition sera faite aux circassiens d'animer un atelier cirque pour les enfants de Diconne
- B) Distribution des colis aux anciens de la commune :
2 types de colis seront offerts par le C.C.A.S.
 - L'un pour les aînés de plus de 65 ans : Une corbeille de gâteaux secs de chez CORDIER
 - L'autre pour les plus de 75 ans : Un panier garni
 - Au total 26 colis seront offerts
- C) Boîte à livres : Réfection de la porte malmenée par les vents des derniers orages
Besoin de nouveaux rayonnages
- D) Site de la commune : mairie-diconne.fr
Jean-Marc JULLIEN souhaite étoffer le site internet de la commune avec des informations sur la petite enfance, la garde d'enfants en périscolaire, la cantine scolaire
A ce sujet, 3 micro crèches sont en prévision à Mervans, Thurey, Saint-Germain-du-Bois
- E) La décision concernant la nomination d'un 3ème adjoint (chargé de l'urbanisme) est repoussé
- F) Roger BERGERAS transmet les informations de la réunion de bureau du Comité Territorial du SYDESL (04/12/2020) en téléconférence
 - Rencontre pour programmation 2021 - 2022 avec les responsables du SYDESL en début d'année prochaine (janvier - février)
 - Le SYDESL envisage de participer en nom propre ou en SEM (société d'économie mixte) au financement des projets d'éolienne sur nos territoires
 - Possibilité d'utilisation d'un nouvel outil informatisé de cartographie (SIG système d'information géographique) des réseaux pour informer des pannes de dysfonctionnement
- G) Discussion sur l'éventualité de faire installer un ralentisseur ou une chicane dans le bourg pour limiter les nuisances

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 1100.

Le Secrétaire de Séance
Mr Roger BERGERAS

Le Maire
Mr Robert COULON